

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1360

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les moyens de relever les défis de la globalisation

Par Luzius Wasescha, sous-directeur des Affaires économiques extérieures

Luzius Wasescha s'exprime, à titre personnel, sur les effets de la globalisation. Selon lui, les craintes qu'elle suscite ne doivent pas nous empêcher de reconnaître la nécessité d'une économie de marché plus libéralisée. Pour autant que les cadres institutionnels soient plus performants.

TOUT LE MONDE parle de globalisation ou de mondialisation de l'économie. Certains y voient le résultat d'une volonté concertée des opérateurs économiques. D'autres reconnaissent les risques et cherchent des responsables. Dans le débat public, origine et conséquences sont parfois confondues avec les moyens à disposition des États pour relever les défis. Cherchons à dissiper les malentendus.

Une libéralisation progressive des échanges

Premièrement, la globalisation est un processus qui permet à un opérateur économique de considérer l'espace mondial comme une seule place du marché. L'image est incomplète, car cette place du marché global comprend essentiellement les continents américains, l'Europe, le Japon, les pays du Sud-Ouest asiatique, quelques autres pays émergents et les exportateurs de matières premières. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer dans le système économique mondial des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition qui n'ont pas encore réussi cette intégration et qui la souhaitent. C'est là un premier défi pour la communauté internationale, à relever pour l'OMC, le FMI et la Banque mondiale notamment.

Deuxièmement, la globalisation est le résultat d'une libéralisation progressive des échanges et d'intégrations régionales en Europe, en Amérique et en Asie. Elle

est aussi la conséquence des progrès techniques impressionnants, notamment l'informatique, la télématique et l'automatisation. Elle offre à chaque entreprise un potentiel colossal, car, pour la première fois, le monde est accessible aux opérateurs économiques, indépendamment de leurs emplacements géographiques respectifs; à condition toutefois qu'ils offrent des produits ou des services adaptés aux besoins du marché et qu'ils soient compétitifs. Il s'agit là d'un défi de taille pour chaque entreprise, car la nécessité d'adapter la structure de production et celle des produits s'accélère, puisque la durée de vie moyenne d'un produit de consommation est tombée à quelque dix-huit mois.

C'est aux gouvernements de jouer

Troisièmement, la globalisation progresse, indépendamment du rythme que prennent les gouvernements pour prendre leurs décisions. Le choix de la communauté des États se résume à une globalisation sauvage ou à une globalisation accompagnée de règles de droit international public. Depuis 1947, les gouvernements ont opté pour la deuxième approche, d'abord dans le cadre du GATT pour les marchandises et, depuis 1995, avec l'OMC, par une extension des règles aux services et à la propriété intellectuelle. L'accord multilatéral sur les investissements (AMI) cherche à faire de même pour les investissements. La non-discrimination, le traitement national, la clause de la nation la plus favorisée, la transparence, la légalité et la proportionnalité constituant aujourd'hui les principes de base de ces règles gouvernementales qui accompagnent le processus de la globalisation. Accélérer leur mise en œuvre et développer des principes additionnels pour assurer la cohérence avec les efforts du FMI et de la Banque mondiale, les accords dans le domaine de l'environnement et les initiatives de l'Organisation internationale du travail constituent les défis de la prochaine négociation multilatérale de l'OMC. C'est aux gouvernements de jouer!

Enfin, une réforme politique dans les États doit leur permettre de participer ac-

tivement aux structures internationales et d'assurer leur devoir de transparence à l'égard des citoyennes et des citoyens. C'est là un défi pour les citoyennes et les citoyens qui doivent ajouter la dimension planétaire à leur réflexion et la traduire dans une action politique appropriée.

Être présents dans les organisations internationales

La Suisse a le privilège de disposer d'une économie performante et beaucoup de ses entreprises pratiquent une stratégie de créneaux. Elle peut donc préserver son rôle d'exportateur important, si elle parvient à défendre ses intérêts dans les enceintes internationales. La Suisse est membre de l'OMC, elle peut donc y participer à la relève des défis de la globalisation. Elle n'est pas membre de l'Union européenne. Elle ne dispose donc pas de tous les moyens pour défendre ses intérêts. C'est là un bien grand défi qu'il s'agit de relever, même si certains économistes, par une approche trop statique, arrivent à la conclusion qu'économiquement une telle adhésion ne s'impose pas! ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Jacques Guyaz (*yg*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Forum: Luzius Wasescha

Composition et maquette:

Claude Pahud, Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9